

Les auteurs de ce plan ne manquaient pas d'une certaine habileté, il faut le reconnaître. Si leurs suggestions fussent devenues lois, les ennemis de notre nationalité auraient pu, en effet, atteindre très-facilement au but suprême vers lequel avaient tendu constamment tous leurs efforts depuis 1763, à savoir : rendre le Canada anglais et protestant.

En infiltrant au sein des classes élevées l'indifférence en matière de religion, fille naturelle de la libre-pensée, ils étaient sûrs, en effet, d'avoir bientôt raison des convictions religieuses du peuple. L'exemple, on le sait, est d'autant plus puissant qu'il part de plus haut. Dans un ordre d'idées qui a quelque rapport avec le sujet qui nous occupe, je dirai : Donnez à un peuple des Louis XIV, des Philippe d'Orléans, des Louis XV et des Dubois, et vous aurez des '93.

Mais à la tête du clergé canadien se trouvait alors, comme toujours, du reste, un évêque d'une grande clairvoyance, d'une prudence consommée et d'une fermeté inébranlable. Aidé d'un jeune prêtre, son secrétaire, qui devait plus tard mériter l'honneur d'être appelé par ses compatriotes le *plus illustre de tous les Canadiens-Français*, Mgr. Hubert écrivit contre ce plan funeste, en fit voir toute l'iniquité, et réussit fort heureusement à le faire abandonner. Grâce immortelles en soient rendues à ce saint évêque et à son habile secrétaire, que, par anticipation, je nommerai Mgr. Plessis. (g)

VII.

Cependant, l'instruction primaire ne prenait aucun développement dans les campagnes ; il fallait de toute nécessité aviser aux moyens de combler cette regrettable lacune. C'est pourquoi la législature du Bas-Canada passa en 1801 un acte pour autoriser le gouvernement à établir des écoles élémentaires sous la régie du Bureau de l'institution royale pour l'avancement des sciences.

Cette loi, faite en vue principalement d'établir des écoles anglaises et protestantes, fut toujours et avec raison regardée d'un mauvais œil par les Canadiens-Français ; elle retardait pendant longtemps les progrès de l'instruction primaire dans le Bas-Canada. On jugera de son peu d'efficacité en se rappelant que le chiffre des écoles érigées sous les auspices de l'*Institution royale* ne dépassa jamais 84, et celui des élèves qui les fréquentaient, 3675.

VIII.

L'insuccès de la loi de 1801 engagea la

(g) Voir : *Notice biographique sur Monseigneur Joseph Octave Plessis, évêque de Québec*, tome Ier du *Foyer Canadien*, page 71 et suivantes ; par M. l'abbé J. B. A. Ferland.

législature du Bas-Canada à passer en 1824 une loi pour l'établissement d'écoles élémentaires tenues sous le contrôle des fabriques de paroisses.

Placées sous la direction du clergé, dit M. Myrand, et partant du goût des catholiques, elles firent d'assez grands progrès.

En 1828, le nombre des écoles de fabriques s'élevait à 48, et en 1830, à 68. Si l'on ajoute à cela que les Dames de la Congrégation dirigeaient alors 13 écoles de filles dans les campagnes, on doit reconnaître que le brouillard d'ignorance qui planait depuis si longtemps au-dessus du peuple canadien, était en voie de se dissiper.

IX.

Ni la loi de 1801 ni celle de 1824 n'étaient cependant propres à assurer à l'instruction primaire une marche ferme et régulière. Il fallait à tout prix d'importantes réformes.

C'est ce qu'entreprit d'exécuter la législature du Bas-Canada, en passant en 1829 une loi qui, sans abroger celles de 1801 et de 1824 (qui existent encore), établissait des écoles élémentaires, placées dans chaque comté sous le contrôle des Membres du Parlement, et, dans chaque paroisse ou canton, sous la régie de syndics élus par les habitants qui contribuaient au fonds local des écoles. (h)

Malgré quelques défauts, qu'il serait trop long de faire connaître, cette nouvelle loi était bien assurément la meilleure qu'eût encore eue le Bas-Canada ; mais, par malheur, elle n'était que temporaire. Amendée en 1832, elle expira en 1836.

Quatre ans après (1840), le Bas-Canada possédait :

64 collèges ou écoles supérieures et 1569 écoles élémentaires, qui donnaient l'éducation à 57,000 enfants. (i)

En 1836, une école normale fut ouverte à Montréal, en vertu de l'acte 6, Guillaume IV, chap. 12, passé en 1835. Le gouvernement prit même des arrangements avec les Religieuses Ursulines de Québec, pour la préparation d'un certain nombre d'institutrices ; mais, pour plusieurs raisons, entre autres l'état de fermentation politique où se trouvait alors le pays, les écoles normales de 1836 ne fonctionnèrent pas longtemps. (j)

(h) Voir : *Mémorial de l'Éducation*, etc., page 86.

(i) Voir : *Histoire du Canada*, par F. X. Garneau, 2ème édition, vol. 3, page 398.

(j) Mesdemoiselles Cazeau et Fiset étudièrent aux Ursulines, croyons-nous, comme élèves-maîtresses de l'école normale. Mademoiselle Fiset, aujourd'hui Sœur Ste. Winifride, est sous-directrice des élèves-maîtresses de l'école normale des filles attachée aux Ursulines de Québec. Melle. Cazeau, sœur, croyons-nous, de M. le G. V. Cazeau, s'est toujours livrée à l'enseignement depuis sa sortie du couvent des